Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 24 (1879)

Heft: (17): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les officiers territoriaux seront convoqués pendant trois jours environ, et cette covocation serait faite dans le courant du mois d'octobre.

La marche suivie pour cette inspection générale serait à peu près celle qui est adoptée dans l'armée active; c'est-à-dire que le général inspecteur aurait pour mission, non seulement de noter, mais encore et surtout, de s'assurer exactement du degré d'instruction militaire de tous les officiers. De sorte que l'inspection comprendrait d'abord des interrogations sur les théories, les différents services, la topographie, la fortification, faites en présence du chef de corps, et ensuite un examen pratique sur le terrain de manœuvres. Les officiers, suivant leur grade, commanderaient l'école de compagnie ou l'école de bataillon, on bien encore, si le temps le permet, exécuteraient les différentes prescriptions de l'instruction pratique sur le service en campagne, avec des hommes et des cadres de l'armée active commandés en conséquence.

ALLEMAGNE. — La Deutsche Heeres-Zeitung annonce que le maréchal baron de Manteuffel prendra, le 1er septembre, possession de son gouvernement général d'Alsace-Lorraine. Il a choisi pour chef d'état-major son fidèle compagnon d'armes, le général von der Burg, commandant la 16e brigade d'infanterie, ancien attaché militaire à l'état-major français au Mexique, à l'ambassade de Paris et ancien chef d'état-major de l'armée d'occupation. Il aura pour auxiliaires deux officiers d'état-major et deux officiers de l'adjudanture, parmi lesquels figure le fils du baron de Manteuffel.

GUERRE D'ORIENT

EN 1876-1877

Esquisse des événements militaires et politiques

par

Ferdinand LECOMTE,

colonel-divisionnaire suisse.

Deux volumes in-8° avec 10 cartes. Prix: 12 francs.

NB. Le Tome II^{me} a été publié en deux parties séparées, dont la 1^{re} contient la belle carte de la position de Plevna dressée par le génie suisse.

La 2^{me} partie du Tome II^e, qui vient de paraître et qui termine l'ouvrage, comprend entr'autres la prise de Plevna, la campagne d'Arménie et le passage des Balkans, avec 4 cartes correspondant à ces faits militaires importants.

A VENDRE

Un bon cheval d'officier, à deux mains, manteau noir, taille moyenne, 9 ans ; prix modéré. S'adresser au bureau de la Revue militaire suisse, qui indiquera.